

Stage d'adaptation de l'exploitant (personnel de cabine) SADE

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **05/10/2012**

Mots clés : **procédures**, **exploitant**, **équipage**, **cabine**

Identification

Identifiant : **1100**

Version du : **21/09/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- RÈGLEMENT (UE) N o 965/2012 DE LA COMMISSION du 5 octobre 2012 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes conformément au règlement (CE) n o 216/2008 du Parlement européen et du Conseil

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Adapter les personnels de cabine (hôtesse et stewards) aux procédures d'exploitation de l'entreprise (compagnie aérienne) à l'occasion de leur embauche.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Maîtrise:

- des procédures d'exploitation standard de l'exploitant (compagnie aérienne) applicables aux membres d'équipages de cabine qui se voient attribuer des tâches pour la première fois,
- des équipements de sécurité sauvetage, de lutte contre le feu et la fumée,
- de la prise en charge des passagers et de la gestion des foules.

Modalités générales

Le programme du stage d'adaptation de l'exploitant pour chaque type d'aéronef à exploiter:

- 1) comprend une formation et des exercices pratiques sur un dispositif

Public visé par la certification

Salariés

d'entraînement représentatif ou sur l'aéronef lui-même;

2) comporte une formation relative aux procédures d'exploitation standard de l'exploitant applicables aux membres d'équipage de cabine qui se voient attribuer des tâches par l'exploitant pour la première fois;

3) couvre au moins les matières de formation spécifique suivantes en fonction du type d'aéronef à exploiter:

i) description de la configuration de la cabine;

ii) emplacement, dépose et utilisation de tous les équipements portatifs de sécurité-sauvetage transportés à bord;

iii) toutes les procédures normales et d'urgence;

iv) la prise en charge des passagers et la gestion des foules;

v) une formation à la lutte contre le feu et la fumée comprenant l'utilisation de tous les équipements de lutte contre l'incendie et de protection représentatifs de ceux existant à bord;

vi) les procédures d'évacuation;

vii) les procédures en cas d'incapacité du pilote;

viii) les exigences et procédures applicables en matière de sûreté;

ix) la gestion des ressources d'équipage.

Le contenu détaillé de ces formations est établi par l'exploitant (compagnie aérienne) en fonction de ses procédures et de ses aéronefs.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Détenir le CCA (Cabin Crew Attestation) et avoir un contrat de travail en tant que personnel de cabine en compagnie.

Compétences évaluées

Maîtrise:

- des procédures d'exploitation standard de l'exploitant,
- des procédures de sécurité-sauvetage.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

pas de niveau délivré

Centre(s) de passage/certification

- exploitant (compagnie aérienne)

La validité est Temporaire

Durée du contrat de travail

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :
interne à l'exploitant

Plus d'informations

Statistiques

Etablies par l'entreprise

Autres sources d'information

—